NATIONS UNIES



# Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/AC.1/2002/28 21 juin 2002

**Original: FRANCAIS** 

## COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

#### **COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS**

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Genève, 9-13 septembre 2002)

### **SECTION 1.2.1 DEFINITIONS**

#### Transmis par le Gouvernement de la Belgique \*/

Le secrétariat a reçu de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) la proposition reproduite ci-après.

GE-02-

<sup>\*/</sup> Diffusé par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2002/2/28.

## Ajout de trois définitions à la section 1.2.1 Définitions

AIEA: Agence Internationale de l'Energie Atomique

Norme EN: Norme Européenne élaborée par le Comité Européen de Normalisation (CEN)

Norme ISO: Norme internationale élaborée par l'Organisation Internatinale de Normalisation

(ISO)

## Justificatif:

Augmenter la convivialité pour l'utilisateur.